

*Questions orales*

bec de la même façon qu'il l'a fait en 1980. Ce n'est pas très rassurant quand nous savons avec quel mépris de la Loi référendaire du Québec le gouvernement Trudeau et son lieutenant québécois d'alors, l'actuel premier ministre du Canada, ont dépensé des millions de dollars et passé outre le plafond des dépenses imposées aux comités parapluie du oui et du non.

Doit-on comprendre des déclarations d'hier du ministre des Affaires intergouvernementales que le gouvernement fédéral libéral de 1995, comme celui de Trudeau en 1980, entend passer outre l'esprit et la lettre de la Loi référendaire québécoise qui fixe les règles démocratiques de tout débat soumis à l'électorat du Québec?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, très clairement, nous avons respecté la loi en 1980 et nous avons l'intention de respecter l'esprit et la lettre de la loi en 1995.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, regardons les chiffres illustrant le respect de la loi en 1980. En 1980, le gouvernement fédéral a dépensé au moins 17 millions de dollars, alors que le plafond des dépenses pour les comités parapluie était fixé à 2,7 millions. Il y a un petit écart de respect. Or, de l'aveu même du ministre des Affaires intergouvernementales, le gouvernement fédéral entend agir de la même manière lors du prochain référendum.

Faut-il comprendre que le comportement du gouvernement Trudeau, lors du référendum de 1980, est un exemple de bonne foi et de transparence que l'actuel gouvernement fédéral entend suivre lors du prochain référendum québécois?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, puisqu'on parle de respect, je pense que je devrais rappeler aux députés de l'opposition qu'ils devraient respecter eux-mêmes leur promesse d'avoir un référendum.

Ils avaient promis de le tenir dans la première partie de 1995, en mai ou juin, ils n'ont pas respecté leur promesse. Maintenant, ils promettent de le tenir à l'automne, j'espère qu'ils respectent leur promesse.

Lorsque je vois l'argent que dépense leur grand frère, le Parti Québécois, pour des commissions régionales qui sont une vente de la souveraineté, je pense qu'eux-mêmes devraient respecter la démocratie dans la province et non seulement faire respecter la loi, que nous respectons, mais ils devraient également respecter l'esprit de la loi.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, on a dit: «En 1995», et pour l'information du ministre, il y a 12 mois en 1995 et l'année se termine le 31 décembre.

Si on veut parler des grands frères, parlons des subventions au grand frère que le petit frère libéral donne à Power Corporation, le véritable grand frère du Parti libéral.

Pendant que le gouvernement du Québec agit de façon transparente, le gouvernement fédéral, lui, agit en catimini et distribue, à gauche et à droite, des subventions directement liées à la tenue du débat référendaire et j'en cite quelques-unes: 35 millions de dollars supplémentaires en publicité pour le tourisme qui s'ajoutent aux 15 millions déjà existants; 6 millions pour le «Unity Operation»; 1,1 million pour fêter le 30<sup>e</sup> anniversaire du drapeau canadien; 2,2 millions à la Fondation Charles Bronfman, un ami du régime; en plus de tous les autres coûts cachés.

Est-ce cela, pour le gouvernement fédéral, respecter l'esprit de la Loi référendaire du Québec?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que de notre côté, nous n'avons même pas besoin de mentionner des exemples comme les annonces publicitaires dans le métro de Montréal, la Commission sur la souveraineté du Québec et les commissions régionales.

• (1120)

Nous n'avons pas besoin de le mentionner, parce que nous avons déjà déclaré notre respect pour les lois et nous avons déjà déclaré que nous allions respecter l'esprit de la Loi référendaire pour le référendum. Mais, ce qui est nécessaire pour le pays, c'est que le référendum se fasse le plus rapidement possible avec une question claire, qui nous permette, une fois pour toutes, de résoudre le problème et qui nous permette, une fois pour toutes, de commencer à travailler pour combattre les vrais problèmes, qui sont la création d'emplois au Canada, y compris au Québec, et la réduction de la pauvreté, au Canada comme au Québec.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu. Le gouvernement fédéral a donné 3,2 millions de dollars, l'an passé, au Conseil pour l'unité canadienne pour sa campagne pré-référendaire et le gouvernement poursuit son financement cette année. En plus, le ministère du Revenu lui accorde un statut d'organisme de bienfaisance ou organisme de charité portant le numéro 0333054-59.

Le ministre peut-il nous dire en quoi le Conseil pour l'unité canadienne est un organisme de bienfaisance ou de charité?

[Traduction]

**L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai maintes fois expliqué à la Chambre que le statut d'organisme de charité était octroyé par suite de décisions rendues par les tribunaux. Il n'existe pas de loi à cet effet, et les décisions ne relèvent pas du ministre. Une série de décisions judiciaires déterminent quels sont les organismes considérés comme étant dans l'intérêt de la population qui devraient bénéficier de ce statut, afin de stimuler leurs activités de bienfaisance. C'est ainsi que des organismes ont contribué à améliorer nettement le niveau de vie des Canadiens dans bien d'autres secteurs que celui de la santé.